

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Malakoff Médéric Humanis Assistance



L'assistance à domicile a pour but d'apporter tous les services qui permettent de rétablir l'organisation normale d'une vie familiale perturbée, de manière imprévisible par une maladie, une hospitalisation, un accident ou un décès.

À qui bénéficie cette assistance? A vous, participant au régime de prévoyance de Malakoff Médéric Humanis, à votre conjoint, à vos enfants et à vos ascendants à charge.

Pour mettre en œuvre les garanties proposées par Malakoff Médéric Humanis Assistance,

• téléphonez au



APPEL NON SURTAXE

 identifiez-vous en annonçant le n° de contrat 753734,

Ce service est joignable du lundi au samedi de 8 h à 20 h (hors jours fériés).

L'ensemble des garanties est limité à la France métropolitaine.



Démarches administratives et sociales sur simple appel.

- Nous vous orientons vers les services appropriés.
- Nous recherchons les informations nécessaires.

Prestations médicales en dehors des secours d'urgence (ces informations ne sont pas des consultations médicales).

- Mise en relation avec un médecin en cas d'absence ou d'indisponibilité du médecin traitant.
- Mise en relation avec une infirmière ou tout autre intervenant paramédical en dehors des heures d'ouverture des cabinets et officines.
- Organisation d'un transport en ambulance depuis votre domicile vers un établissement de votre choix (les frais de transport demeurent à votre charge).
- Livraison de médicaments si ni vous ni l'un de vos proches n'est en mesure de se déplacer (le coût des médicaments reste à votre charge).

Téléconsultation médicale

Etat grippal, mal de gorge ou de dos et votre médecin traitant n'est pas disponible immédiatement ? Un médecin vous répond 24h/24 et 7j/7 où que vous soyez, au N°Cristal 09 86 86 00 67

Service est offert dans la limite de 5 téléconsultations annuelles par

bénéficiaire. Pour en savoir plus sur les exclus

Pour en savoir plus sur les exclusions et les conditions générales d'utilisation, rendez-vous sur

malakoffmederic.com/cgu-teleconsultation Ce service opéré par Bien Être Assistance est un service de télémédecine organisé conformément au Code de la santé publique. Ce service ne se substitue ni au médecin traitant ni aux urgences, ni à une consultation

VOUS ÊTES HOSPITALISÉ

À LA SUITE D'UNE MALADIE IMPRÉVUE OU D'UN ACCIDENT CORPOREL Quelle que soit la durée de votre hospitalisation



Vous n'avez personne à qui confier la garde de vos enfants de moins de 16 ans

L'Assisteur organise et prend en charge:

- Le déplacement aller-retour d'un proche vivant en France métropolitaine, pour les garder à domicile.
- Le transfert de vos enfants chez un proche et leur accompagnement.
- La conduite à l'école et le retour à domicile
 2 fois par jour, dans la limite de 5 journées, réparties sur une période d'un mois.
- La garde des enfants
 Si aucune solution n'a pu être trouvée,
 l'Assisteur prend en charge, à compter de la date de l'événement :
 - À votre domicile
 - Chez une assistante maternelle, jusqu'à 30 heures réparties sur un mois, selon la situation.

Ce service peut être complété par l'accompagnement aller-retour des enfants à l'école.

En cas d'hospitalisation programmée de plus de 2 nuits, vous bénéficiez aussi de la prestation de garde des enfants, jusqu'à 15 heures réparties sur un mois, selon votre situation.



Il convient de s'adresser en priorité aux services habilités Samu, pompiers, etc. avant de faire appel à l'assistance à domicile.

Vos parents vivant à votre domicile ne peuvent se prendre en charge

L'Assisteur organise et prend en charge :

- Le déplacement aller-retour en France métropolitaine d'un proche susceptible de s'en occuper à votre domicile.
- Leur déplacement aller-retour chez un proche.
- Leur garde à domicile (jusqu'à 30 heures réparties sur un mois à compter de la date d'hospitalisation et selon la situation).

▶ UN DÉCÈS SURVIENT

En cas de décès de l'un des bénéficiaires, les garanties Malakoff Médéric Humanis Assistance sont applicables immédiatement :

- · Prise en charge des enfants, des ascendants
- Aide ménagère
- Garde des animaux domestiques
- L' Assisteur peut apporter toutes les informations utiles aux proches vivant au domicile (dispositions à prendre, démarches relatives aux dons d'organes, à la crémation, à la succession...).

VOTRE HOSPITALISATION SE PROLONGE AU-DELÀ DE 2 NUITS



Vous souhaitez la présence d'un proche à votre chevet

 L'Assisteur organise et prend en charge en France métropolitaine le déplacement aller-retour d'un proche et si besoin, son hébergement jusqu'à 2 nuits, petit déjeuner inclus, à concurrence de 92 € TTC pour l'ensemble.



Vous désirez une aide ménagère

 L'Assisteur met à votre disposition une aide ménagère, s'il y a lieu dès le premier jour de votre hospitalisation, afin de venir en aide aux proches demeurant au domicile, ou à votre retour au domicile.

Dans la limite de 30 heures réparties sur une période de 1 mois (15 heures réparties sur un mois en cas d'hospitalisation programmée).

Par dérogation aux clauses générales, l'aide ménagère à domicile peut être accordée en cas d'hospitalisation pour chimiothérapie, radiothérapie (dans la limite de 30 heures par protocole) et ceci même si l'intervention est programmée et si la durée d'hospitalisation est inférieure à 2 jours.

VOUS ÊTES IMMOBILISÉ



Vous ne savez pas à qui confier la garde de vos animaux de compagnie

 L'Assisteur organise et prend en charge le transport et/ou l'hébergement des animaux à jour de leurs vaccinations vivant à votre domicile pendant 1 mois maximum.



Maternité

 En cas de séjour de plus de 8 jours en maternité, la mère, participant ou conjointe du participant, bénéficie des prestations d'aide ménagère et de prise en charge des enfants de moins de 16 ans.

Vous êtes immobilisé chez vous plus de 5 jours, vous bénéficiez, dès le 1^{er} jour des mêmes prestations qu'en cas d'hospitalisation imprévue.

VOS ENFANTS SONT MALADES

EN CAS D'IMMOBILISATION DE PLUS DE 2 JOURS

de vos enfants malades à domicile, si vous et votre conjoint travaillez et n'avez trouvé personne pour les garder.

L' Assisteur organise et prend en charge dès le premier jour de l'événement :

- Le déplacement aller-retour en France métropolitaine d'un proche, à leur chevet, en taxi, train 1^{re} classe ou avion classe économique,
- La garde des enfants, dans l'hypothèse où aucune solution n'a été trouvée (jusqu'à 30 heures, réparties sur un mois selon la situation).

Ces garanties ne jouent que si vous et votre conjoint avez épuisé vos droits à congés pour la garde des enfants malades. Si, à la suite d'un accident ou d'une maladie imprévue, votre enfant est immobilisé au domicile pour une durée de plus de 2 semaines.

 Son soutien pédagogique jusqu'à sa reprise des cours: il s'agit de cours particuliers donnés au domicile de l'enfant, jusqu'à 3 heures par jour de classe (en fonction du niveau des études), hors vacances scolaires.

Cette garantie s'applique pendant l'année scolaire en cours, pour les enfants du primaire et du secondaire.

	out and see								
	A tour momen.	Hospitalisation in	Hospitalisation	Hospitalisation pro	' de s joursation s	Maternite Hosni	Maladie enfants	Radiothérapie Chimiothérapie	es es
	7 2 3 4 3 	94 to 3	1 1 to	,	# **	/ # *		/ & E	Decres
Aide ménagère			•	Jusqu'à 15 h réparties sur 1 mois	•	•		•	•
Présence d'un proche au domicile			•		•		Déplacement A-R en France métropolitaine en taxi, train 1º classe et avion éco		
Garde d'un ascendant à charge ou vivant au domicile		•	•		•				•
Garde des enfants - de 16 ans		•	•	Jusqu'à 15 h réparties sur 1 mois	•	Prise en charge des enfants - de 16 ans		•	•
Garde des petits-enfants - de 16 ans		•	•		•				•
Transfert des enfants		•	•		•				•
Conduite des enfants à l'école		•	•		•	•			
Garde des animaux			•		•				•
Soutien pédagogique							•		
Livraison des médicaments	•	•	•	•	•	•	•	•	
Recherche téléphonique d'intervenants médicaux	•	•	•	•	•	•	•	•	
Ambulance	•	•	•	•	•	•	•	× •	
Conseil médicaux	•	•	•	•	•	•	•	•	
Démarches administratives et sociales	•	•	•	•	•	•	•	•	

CES GARANTIES SONT ASSURÉES PAR AUXIA ASSISTANCE



AUXIA Assistance régie par le Code des assurances SA au capital de 1 780 000 € 351 733 761 RCS Paris Siège social : 21 rue Laffitte

75009 Paris

LE SERVICE TÉLÉCONSULTATION MÉDICALE EST OPÉRÉ PAR BIEN ETRE ASSISTANCE



BIEN ÊTRE ASSISTANCE SAS au capital de 1 000 000 €, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 494 810 641,

assistance Siège social: 1 rue Mozart

92110 Clichy La Garenne

Auxia Assistance ne se substitue pas à la solidarité naturelle des proches, aux interventions des services publics et aux prestations et droits ouverts auprès des organismes sociaux et des employeurs.



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

BUREAUX D'ÉTUDES TECHNIQUES CABINET D'INGÉNIEURS CONSEILS, SOCIÉTÉS DE CONSEIL



Malakoff Médéric Assistance

L'assistance à domicile des adhérents prévoyance

L'assistance santé à domicile Malakoff Médéric Assistance a pour but d'apporter aux adhérents de Malakoff Médéric Prévoyance tous les services qui permettent de rétablir l'organisation normale d'une vie familiale perturbée, de manière imprévisible, par

- une maladie,
- une hospitalisation,
- un accident ou
- un décès,

En mettant en place une aide temporaire, immédiate et adaptée. Cette garantie est assurée par Auxia Assistance, société régie par le Code des assurances, et filiale du groupe Malakoff Médéric.

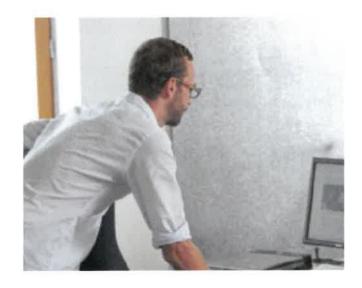
À CE TITRE, AUXIA ASSISTANCE ORGANISE ET PREND EN CHARGE SELON LES CONDITIONS SUIVANTES:

En cas d'immobilisation au domicile de plus de 5 jours ou d'hospitalisation de plus de 2 nuits

- une aide ménagère à concurrence de 30 heures réparties sur une période maximale d'un mois*,
- le déplacement d'un proche à votre chevet, son hébergement pour deux nuits à l'hôtel, petit déjeuner inclus à concurrence de 92 € TTC.
- le transfert et la garde de vos animaux de compagnie à jour de leur vaccination pendant un mois maximum*.

En cas d'immobilisation au domicile de plus de 5 jours ou d'hospitalisation quelle qu'en soit la durée

- le déplacement d'un proche pour la garde de vos enfants de moins de 16 ans ou leur transfert auprès de proches, en France métropolitaine,
- ou la conduite à l'école et le retour au domicile dans la limite de 5 jours répartis sur un mois*,
- ou la garde d'enfants à domicile ou auprès d'une assistance maternelle, dans la limite de 30 heures réparties sur un mois*,



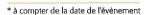
pour vos ascendants vivant à votre domicile et ne pouvant se prendre en charge, le déplacement d'un proche ou leur transfert auprès de proches ou leur garde à domicile dans la limite de 30 heures réparties sur un mois*.

En cas d'hospitalisation programmée de plus de 2 nuits

- une aide ménagère à concurrence de 15 heures réparties sur une période maximale d'un mois*,
- la garde d'enfants à domicile ou auprès d'une assistance maternelle, dans la limite de 15 heures réparties sur un mois*.

En cas de maladie ou d'accident de vos enfants bénéficiaires de votre garantie

- le déplacement d'un proche ou la garde de vos enfants dans la limite de 30 heures si vos enfants sont immobilisés pendant plus de 2 jours et si vous et votre conjoint travaillez,
- pour les enfants du primaire ou secondaire immobilisés au domicile pour une durée supérieure à 14 jours, un soutien pédagogique dans la limite de 3 heures par jour, hors vacances scolaires jusqu'à la reprise des cours, et au plus tard jusqu'à la fin de l'année scolaire.



En cas de décès

Prise en charge des enfants et ascendants, financement de l'aide ménagère, transfert et garde des animaux familiers dans les conditions définies ci-dessus.

En cas de séjour de plus de 8 jours en maternité

Prise en charge des enfants et financement de l'aide ménagère dans les conditions définies ci-dessus.

Aides aux démarches administratives et sociales en dehors des cas pour lesquels il faut recourir aux services de secours d'urgence

- conseils médicaux et recherche d'un médecin en l'absence du médecin traitant.
- livraison de médicaments à domicile si ni vous, ni l'un de vos proches, n'est en mesure de se déplacer,
- recherche d'une infirmière ou d'intervenants paramédicaux en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux ou pharmacies,
- organisation d'un transport en ambulance sur prescription médicale depuis votre domicile vers un établissement de votre choix.
- conseil sur les démarches administratives et sociales liées à l'événement.
- en cas de nécessité, transmission de messages urgents à la famille.

En cas de nécessité de traitement médical de l'adhérent ou de son conjoint entraînant des séances de radiothérapie ou de chimiothérapie

En établissement hospitalier ou à domicile, Auxia Assistance met à leur disposition pendant la durée du cycle du traitement, une aide ménagère, et ce dans la limite de 30 heures. Les garanties relatives à la prise en charge des enfants de moins de 16 ans et des ascendants leurs sont également applicables.

EN CAS D'URGENCE.

IL CONVIENT DE S'ADRESSER EN PRIORITÉ AUX SERVICES HABILITÉS (SAMU, POMPIERS, ETC.) AVANT DE FAIRE APPEL

À L'ASSISTANCE À DOMICILE.

Pour mettre en œuvre

Malakoff Médéric Assistance, téléphonez au préalable

au 0 979 99 03 03 (appel non surtaxé).

Identifiez-vous grâce au n° 75 80 93 réservé aux adhérents de Malakoff Médéric Prévoyance.

ATTENTION: l'ensemble des déplacements est limité à la France métropolitaine. Les prestations à l'exception des conseils médicaux sont soumises à la condition d'une prescription médicale. Les frais qui en découlent (le coût des consultations et des médicaments, les frais de transport,...) ne sont pas pris en charge par la garantie d'assistance.

AUXIA ASSISTANCE est seule habilitée pour donner son appréciation sur le montant de prise en charge et se réserve le droit de demander la justification médicale de l'événement générant la mise en œuvre des garanties.

Auxia Assistance ne se substitue pas à la solidarité naturelle des proches, aux interventions des services publics et aux prestations et droits ouverts auprès des organismes sociaux et des employeurs.

Auxia Assistance
Entreprise régie par le Code des assurances
SA au capital de 1 780 000 €
351 733 761 RCS Paris
21 rue Laffitte - 75009 Paris



SANTÉ · PRÉVOYANCE · RETRAITE

ON VOUS mm